

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de **M. Eric MARTIN**, Maire.

Etaient présents : **M. Eric MARTIN**, Maire, **Mmes et MM. Philippe NEMOZ**, **Véronique FILLION**, **Céline POMMIER**, **Régis LAURENT**, Adjoints, **Mmes et MM. Lysiane CHATELUS**, **Annette CARTIER DUBOST**, **Laetitia DUFOUR**, **Anthony FAYET**, **Yves GAULIER**, **Pierre Alexandre GIRARD**, **Pierrick MURCIER**, **Catherine MOUILLER**, **Christiane ROSSILLE**, **Martine MERIGOT**

Absents excusés : **Pierre CREPIN** pouvoir à **Lysiane CHATELUS**

Absents : **Samyha LOUBIBET**, **Sandrine DELFIEU**, **Christophe CHAIZE**

Date de la convocation : mercredi 20 novembre 2024

Secrétaire de séance : **Annette CARTIER DUBOST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20241126-D202454-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2024

N°2024-54 OBJET : MULTI ACCUEIL LE JARDIN AUX CÂLINS – CHOIX des INTERVENANTS POUR l'ANNÉE 2025

Mme **FILLION**, Adjointe, déléguée à l'enfance et la scolarité, rappelle au Conseil municipal que le personnel du multi accueil « Le Jardin aux Câlins », ainsi que les enfants, bénéficient chaque année des prestations de divers intervenants.

A la demande des agents de la structure, elle propose de reconduire les prestations suivantes pour l'année 2025 :

- ✓ L'intervention d'un professeur de musique répartie sur 6 séances d'éveil musical de janvier à juin 2025 pour un montant de 258 € TTC ;
- ✓ La formation Analyse de la Pratique Professionnelle (APP) par une psychologue soit 6 séances de groupe d'1h30 à raison de 9 heures par agent sur l'année pour un tarif de 120 € par séance de groupe ainsi que les frais kilométriques soit un total de 1 400 € TTC.
Cette formation est destinée uniquement au personnel. La Directrice du multi accueil ne peut pas être présente.
- ✓ Des échanges ponctuels avec la Ludothèque du CRV et la Bibliothèque communale ;
- ✓ Un spectacle de Noël en fin d'année ;

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir :

- l'autoriser à signer tous les contrats ou documents se rapportant à ces actions ;
- inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2025.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 27 novembre 2024

Eric **MARTIN**, Maire,

Annette **CARTIER DUBOST**, secrétaire de séance,

